

Les subsides

des derniers jours. A la page 2067 du rapport du comité dont je parlais tantôt, on recommande des comités composés de 14 à 16 députés. Le parti progressiste conservateur dans sa recommandation n° 22 recommande des comités de 11 députés. C'est une suggestion que nous sommes prêts à considérer pour mise en application immédiate. Il suffirait d'un peu de bonne volonté et de bonne foi au niveau des leaders parlementaires et de l'ensemble des députés pour que nous mettions cela en application sans le référer à nouveau au comité.

Au sujet du quorum, même les progressistes conservateurs, comme le comité, recommandent qu'il n'y ait pas de surprise à la Chambre, qu'on n'empêche pas la Chambre de siéger uniquement parce que quelques députés vont répondre au téléphone ou doivent aller siéger aux comités. Il me semble qu'on devrait avoir droit à une sonnerie d'une durée de quelques minutes, savoir d'une dizaine de minutes, avant que le président n'ajourne la Chambre pour manque temporaire de quorum. Et un autre changement qui pourrait être considéré si un consensus se développait avant de déférer à nouveau cette question au comité, c'est celui de condenser la semaine parlementaire en quatre jours, non pas diminuer les heures de travail. Actuellement, on siège pendant 27 heures par semaine. Il y a facilement moyen de siéger même plus longtemps, pendant 28 heures s'il le faut, une heure de plus, j'ai les heures détaillées en main, réparties sur quatre jours, ce qui permettrait aux députés d'aller dans leurs circonscriptions plus régulièrement sans être épuisés, sans risquer leur vie comme cela est arrivé bien souvent pour plusieurs députés, et être capables de jouer leur double rôle, de bien représenter la population, de rencontrer leurs commettants, de les voir et de venir ici agir en législateurs.

Je viens d'énumérer quatre à cinq changements qui ont déjà été étudiés par le comité sur la procédure et l'organisation, qui ont fait l'objet de recommandation et qui à mon avis ne devraient pas être déferés à nouveau pour étude parce que ce serait le comble du ridicule. Il me semble que si l'opposition est de bonne foi, ce genre de changements pourraient être mis en application avant l'été et simultanément on pourrait songer à demander au comité approprié de faire une analyse plus en profondeur sur la réforme parlementaire en général, compte tenu de toutes les études dont j'ai parlé tantôt.

Une deuxième avenue possible, compte tenu du climat actuel, de l'atmosphère qui règne depuis un an et du style destructif de l'opposition que nous connaissons, ce serait peut-être de former un comité indépendant, composé d'anciens parlementaires, qui pourrait se pencher sur la réforme parlementaire, ne pas être influencé par une partisanerie démesurée, faire rapport dans un délai limité vraisemblablement avant l'automne et déférer ce rapport au comité de la procédure et l'organisation pour . . .

• (1630)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: On semble s'entendre pour laisser le député continuer.

[Français]

M. Pinard: Je n'abuserai pas du temps de la Chambre, je conclus en moins de trois minutes.

Monsieur le président, les avenues dont je viens de parler sont disponibles. S'il y a de la bonne foi du côté de l'opposition officielle, on peut mettre en application certains changements très rapidement, changements qui ont été scrutés à fond et analysés déjà par un comité parlementaire, ou on peut demander à un comité indépendant de faire rapport au gouvernement et ce rapport sera transmis au comité de la procédure et de l'organisation lequel pourra ensuite faire rapport à la Chambre et ici nous prendrons les décisions. C'est une autre avenue que je suis prêt à considérer, à étudier très sérieusement dans les jours qui viennent. Mais, indépendamment de ces avenues qui s'offrent à nous pour moderniser l'Institution, pour la rendre plus moderne, plus efficace, pour lui permettre de correspondre à la réalité, ce qui est encore plus important au-delà de la mécanique, monsieur le président, c'est le changement dans les attitudes. On aura beau avoir dans cette institution les meilleurs règlements au monde, on aura beau avoir tâché de prévoir toutes les possibilités pour permettre au Parlement de bien fonctionner, on aura beau avoir un livre de règlements d'une épaisseur considérable couvrant tous les angles possibles de la procédure parlementaire, s'il n'y a pas de changement dans les mentalités, s'il n'y a pas un changement d'attitude profond chez les parlementaires actuels et en particulier du côté de l'opposition officielle, ces changements n'apporteront absolument rien de valable pour le Parlement canadien. Il sera toujours possible à un détraqué de mettre un bâton dans les roues et à une opposition négative d'empêcher le système de fonctionner quels que soient les règlements que nous adoptons. Alors ce que je demande maintenant ce n'est pas seulement une volonté de la part des parlementaires des deux côtés de la Chambre d'en venir à un consensus pour amener des changements dans les meilleurs délais, mais c'est aussi un effort pour changer les attitudes, afin que cette institution soit plus respectée par la population. Des incidents comme celui qu'on vient de connaître ont malheureusement des conséquences très néfastes non seulement sur le chef de l'opposition mais sur l'ensemble des députés, et c'est l'expérience malheureuse que nous avons vécue et, à la lumière de cette expérience, j'espère que dans un avenir très raisonnable, compte tenu des suggestions que je viens de faire, que l'on pourra non seulement améliorer notre Règlement mais aussi changer les attitudes de façon à ce que le Parlement soit respecté, qu'il puisse fonctionner et être efficace et que nous qui servons la population puissions être fiers de travailler dans le Parlement canadien.

[Traduction]

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, dans mon intervention sur cette motion importante, importante à cause des événements que nous avons vécus depuis deux semaines à la Chambre des communes et importante pour l'avenir de la démocratie parlementaire au Canada, je voudrais toucher à deux aspects du système démocratique.

Premièrement, il faut que le gouvernement puisse régler rapidement et efficacement les problèmes du pays. Autrement dit, d'une part le gouvernement a le droit de gouverner promptement et, d'autre part, il doit avoir la possibilité de faire des suggestions sur la façon d'accroître la participation efficace des députés en tant que tels.